



Délibération n° 72 / 2018

Département de l'Hérault  
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**



L'an deux mille dix-huit, le trois décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Mme Isabelle BARDIN, Anne-Marie CALMES, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Véronique GIMENEZ, Danièle DUBOUCHER, Monique MARCILLAC, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Katia TROCHAIN, Michèle WASSELIN, Messieurs Daniel BERAUD, Julien BIEGEL, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Mickaël GIL, Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Jean-Marie POURTIER, Rémi SIE, Thierry QUILES.

Absents excusés : M. Cyrille AMIRAULT (pouvoir à Mme Katia TROCHAIN), Mme Isabelle IRIBARNE (pouvoir à Mme Jasmine DE BLOCK), M. Gaspard MESSINA (pouvoir à Mme Michèle WASSELIN), Mme Jeanne ZONCA (pouvoir à Mme Monique MARCILLAC), M. Bernard PRIOU (pouvoir à M. Daniel BERAUD).

Absents non excusés : M. Marc GERVAIS, Mme Marie-Thérèse MERCIER.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Travaux - Demande de subventions pour la mise en accessibilité des écoles Louis LOUBET et Marcellin ALBERT**

*Madame Danièle DUBOUCHER,, Adjointe au Maire, déléguée à la jeunesse, petite enfance et affaires scolaires,, expose au Conseil municipal :*

Dans le cadre de la programmation des travaux d'investissement 2019 et de la mise en place de l'agenda Ad'AP, il est nécessaire de procéder à la mise en accessibilité de l'école Louis Loubet et de l'école Marcellin ALBERT.

Le coût prévisionnel de la mise en accessibilité de l'école L. LOUBET s'élève à 65 880 € HT  
Le coût prévisionnel de la mise en accessibilité de l'école M. ALBERT s'élève à 17 185 € HT  
Le cout prévisionnel total s'élève donc à 83 065 € HT

Il est proposé de solliciter auprès de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et auprès du Conseil Départemental une subvention d'investissement permettant de financer ces travaux.

**Commune de PIGNAN (Hérault)**

**Délibération n° 72/2018**

**Objet : Travaux - Demande de subventions pour la mise en accessibilité des écoles Louis LOUBET et Marcellin ALBERT**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette demande de subvention auprès des organismes précités selon le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT:	83 065.00 €
Subvention Etat (DETR) 40%	33 226.00 €
Subvention Département 40%	33 226.00 €
Autofinancement Commune 20 %	16 613.00 €

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de présents : 22  
Nombre de votants : 27 (dont 5 pouvoirs)  
Votés : 27  
Pour : 27  
Contre : 0  
Abstention : 0



POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE

  
Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 26 novembre 2018.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN